

Claude Sinké , 84ans, avait attaqué la mosquée de Bayonne : il est mort en prison ! De quoi ?

écrit par Christine Tasin | 27 février 2020



Communiqué de presse du procureur de la République de Mont-de-Marsan

Le procureur de la République informe du décès de M. Claude SINKE, survenu le 26 février 2020.

M. SINKE était écroué au Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan depuis le 30 octobre 2019 sous le régime de la détention provisoire. Il avait été mis en examen par une juge d'instruction de Bayonne à cette même date du chef de tentative d'assassinats, de destruction de bien par un moyen dangereux pour les personnes commis en raison de la race ou de la religion, de violences avec usage ou menace d'une arme ainsi que du chef de violences sur personne dépositaire de l'autorité publique. Ces faits avaient été commis le 28 octobre 2019 aux abords de la mosquée de Bayonne.

Ce détenu, âgé de 84 ans, bénéficiait d'un suivi médical ambulatoire soutenu au sein du centre pénitentiaire (Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires), à raison de diverses pathologies.

Mercredi 26 février 2020 dans l'après-midi, une brusque détérioration de son état de santé conduisait un médecin de l'UCSA à prescrire sa conduite aux urgences du centre hospitalier de Mont-de-Marsan. Celle-ci était immédiatement réalisée. Il y décédait à 21h07.

Une procédure en recherche des causes de la mort, systématique après le décès d'une personne détenue, a été ouverte. Une autopsie sera réalisée dans ce cadre. Cette enquête a été confiée par le parquet de Mont-de-Marsan au commissariat de police de Mont-de-Marsan.

Olivier Janson
procureur de la République

Claude Sinké était un vieil homme désabusé, révolté, plus très bien dans sa tête apparemment, il avait blessé 2 hommes en essayant d'entrer dans la mosquée de Bayonne pour « venger l'incendie de Notre-Dame de Paris »...

Nous avons regretté son geste fou et inutile qui ne rendait pas service à la cause :

[...]

La presse unanime de crier à l'attentat d'extrême-droite par un ancien candidat RN... là on a droit à tous les amalgames, ça ne les dérange pas ! Au contraire ! L'hallali est lancé, et carrément les appels à la criminilisation de l'islamophobie. Le CCIF et l'OCI de se bidonner.

Bref, ils demandent carrément à ce qu'il soit [interdit de parler d'islam, de le critiquer](#), de dire ses horreurs dans le texte, ses horreurs commises au nom de ce texte... Ne pas parler de l'[homo égorgé par son père](#) parce que gay, ne pas parler des [femmes vitriolées](#), ne pas parler d'Asia Bibi et de ces femmes condamnées à de très longues années de prison et à des coups de fouet pour avoir enlevé leur voile en Iran, ne pas parler du séparatisme musulman, de sa violence... Bref subir et se taire, comme si cela pouvait empêcher des Claude Sinké de voir clair et de péter les plombs !

.

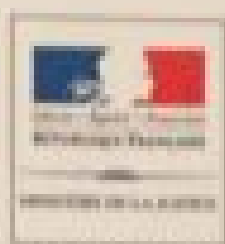
On ne remerciera pas Claude Sinké de ce mauvais service rendu à la cause. Il sape, par son geste fou et inutile, des mois de travail d'information sur les dangers de l'islam, sans parler des langues qui se déliaient ces dernières semaines, après l'attentat de la Préfecture et l'affaire du voile au Conseil Régional.

Mais c'est ainsi, un homme désespéré peut devenir un déséquilibré... Vous avez remarqué en passant que le mot « déséquilibré », « problèmes psy » et autres n'ont pas été évoqués pour parler de Claude Sinké...

[...]

C'est parce qu'il n'y a pas d'islamophobie d'Etat que Claude Sinké a tiré

.
Ce pauvre homme n'a pas été mis en hôpital psychiatrique comme l'assassin de Sarah Halimi qui ne sera jamais jugé, lui. Claude Sinké lui, était en détention provisoire, à 84 ans, dans un état de santé plutôt alarmant :



www.justice.gouv.fr

Commissariat de presse du procureur de la République de Mont-de-Marsan

Le procureur de la République informe du décès de M. Claude SINKÉ, survenu le 26 février 2020.

M. SINKÉ était détenu au Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan depuis le 30 octobre 2019 sous le régime de la détention provisoire. Il avait été mis en examen par une juge d'instruction de Bayonne à cette même date du chef de tentative d'assassinats, de destruction de biens par un moyen dangereux pour les personnes concernées en raison de la race ou de la religion, de violences avec usage ou menace d'une arme ainsi que du chef de violences sur personne dépositaire de l'autorité publique. Ces faits avaient été commis le 28 octobre 2019 aux abords de la mosquée de Bayonne.

Ce détenu, âgé de 84 ans, bénéficiait d'un suivi médical ambulatoire quotidien au sein du centre pénitentiaire (Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires), à raison de diverses pathologies.

Mercredi 26 février 2020 dans l'après-midi, une brusque détérioration de son état de santé conduisant un médecin de l'UCSA à poursuivre sa consultation aux urgences du centre hospitalier de Mont-de-Marsan. Celle-ci était immédiatement réalisée. Il y décédait à 21h07.

Une procédure de recherche des causes de la mort, systématique après le décès d'une personne détenue, a été ouverte. Une autopsie sera réalisée dans ce cadre. Cette enquête a été conclue par le parquet de Mont-de-Marsan au commissariat de police de Mont-de-Marsan.

(Hervé Jansen
procureur de la République)

*Communiqué de presse relatif au décès de M. Claude Sinké.
Celui-ci était placé en détention provisoire au centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan (procédure d'instruction ouverte au tribunal judiciaire de Bayonne).
pic.twitter.com/fqMeZxJe0U*

– Procureur MtdeMarsan (@PRMontdeMarsan) [February 27, 2020](#)

Mais de quoi est-il mort au juste ? De mort naturelle ? De désespoir ? Ou bien de mauvais traitements d'éventuels co-détenus musulmans ?

J'aimerais en savoir plus sur ses conditions de détention. Etait-il en cellule isolée pour le protéger des musulmans qui sont majoritaires dans les prisons françaises ou bien abandonné à son triste sort en mauvaise compagnie ?

Nous exigeons de voir le rapport d'autopsie... sans être certains que, sous Macron, il soit dépourvu de toute magouille.

Un homme de son âge, en mauvaise santé et mentale et physique, n'aurait-il pas dû être hospitalisé par principe plutôt qu'abandonné au régime général des prisons et ses promiscuités plus que dangereuses pour les islamophobes ? Il n'y a pas eu un procureur, un juge... pour y penser et le mettre à l'abri ? Et son avocat ?



On se souvient de [Kevin Crehan](#) (étranges similitudes) mort à 35 ans dans la prison où il faisait 12 mois de taule pour des lardons sur la poignée d'une mosquée ! Lui aussi était incarcéré. Pour du jambon devenu un « trouble raciste à l'ordre public ». Quand des multirédicivistes, en France ou en Angleterre sont relâchés le jour de leur interpellation. quand pendant des années des gangs de musulmans ont pu

violer et exploiter des dizaines de milliers de gamines anglaises.

Lui aussi est mort en prison. De quoi ? Qui l'a tué ?

On se souvient de Tommy Robinson, mis en isolement pour échapper à ses assassins musulmans après plusieurs tentatives d'homicides subies dans les geôles anglaises. Il avait d'ailleurs repris symboliquement son combat au sein de l'English Defense League en hommage à Kevin Crehan

Même si Tommy trouve que ce geste – du bacon sur la poignée de la mosquée – était dérisoire et qu'il le désapprouve, car contre-productif, il est écoeuré de cet emprisonnement pour un motif si futile, qui de fait rétablit le délit de blasphème, mais contre le seul islam.

Keven a été enterré hier à Bristol. Tommy a assisté à l'enterrement.

Il sait que ça aurait pu être son sort, en prison, pour s'être dressé contre l'islam.

C'est la première fois qu'il va marcher sous la bannière de l'EDL depuis sa défection le 8 octobre 2013.

[source](#)

On se souvient que [Paul Golding](#) de Britain First qui avait été molesté par deux détenus en prison...

On sait que nombre de Français délinquants se convertissent en prison pour être protégés par les meneurs musulmans et éviter ainsi les coups, les viols, les humiliations de leurs co-détenus musulmans... Alors, vous pensez un islamophobe...

On se souvient de détenus en permission de sortie ayant fui pour ne pas se retrouver en cellule avec des musulmans, au risque de voir leur peine durcie...

Alors, vous pensez, un islamophobe !

.

Je crains bien que le pauvre pépé de 84 ans, abandonné de tous depuis 4 mois... n'ait vécu le pire.